

INSTRUCTIONS RELATIVES AU RÈGLEMENT D'EXAMEN

concernant

l'examen professionnel de sapeur-pompier professionnel / sapeur-pompier professionnelle

du 01.07.2015

Table des matières

1	Introduction			
	1.1	Bases	3	
	1.2	3		
		1.2.1 Organe responsable		
		1.2.2 Commission d'examen et interlocuteur		
2	Image de la profession et compétences requises			
	2.1 Image de la profession			
	2.2	Vue d'ensemble des compétences requises	6	
	2.3	Description des compétences	7	
	2.4	Compétences	8	
3	Info	22		
	3.1	Démarches administratives	22	
	3.2	Taxe d'examen		
	3.3	Admission à l'examen	22	
4	Exa	23		
	4.1			
	4.2	Parties de l'examen, déroulement et évaluation		
		4.2.1 Séance d'information		
		4.2.2 Compétences techniques – examen écrit	23	
		4.2.3 Compétences techniques – examen oral / pratique		
		4.2.4 Simulations de cas – travail individuel		
		4.2.5 Simulations de cas – travail en équipe	24	
	4.3			

1 Introduction

Vu le chiffre 2.21 let. a du règlement d'examen du 01.07.2015 relatif à l'examen professionnel de sapeur-pompier professionnel/sapeur-pompier professionnelle, la commission d'examen édicte les directives ci-après.

Ces directives sont réexaminées au moins tous les 4 ans par la commission d'examen et adaptées si nécessaire.

1.1 Bases

- Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (LFPr)
- Ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (OFPr)

1.2 Organes

1.2.1 Organe responsable

L'organisation du monde du travail suivante constitue l'organe responsable :

Organisation du monde du travail du domaine des sapeurs-pompiers (OMTSP)

1.2.2 Commission d'examen et interlocuteur

La commission d'examen se compose de 9 personnes. Ses tâches sont décrites au chiffre 2.21 du règlement d'examen.

Les interlocuteurs/trices répondant aux questions sont les président/es de la commission d'examen.

2 Image de la profession et compétences requises

2.1 Image de la profession

Domaine d'activités

Les sapeurs-pompiers professionnels sont des prestataires de services professionnels engagés comme forces de première intervention lors de situations d'urgence.

Leurs tâches fondamentales sont, entre autres, les interventions de sauvetage, de lutte contre le feu, de lutte contre les eaux, lors d'accidents, en présence de matières dangereuses, lors d'événements liés aux forces de la nature et d'autres événements.

Ils fournissent de l'aide en cas d'urgence et prennent des mesures préventives pour sauvegarder la vie et l'intégrité corporelle des êtres humains et des animaux, et pour préserver des dommages l'environnement et les valeurs matérielles.

Comme forces de première intervention, ils maîtrisent les événements courants de manière autonome ou en étroite collaboration avec des organisations partenaires.

Principales compétences opérationnelles

Les sapeurs-pompiers professionnels sont en mesure :

- de combattre des incendies dans des situations très variées. Selon l'intervention dont il s'agit, ils mettent également en service à cet effet des pompes, construisent un réseau de conduites sous pression et mettent en oeuvre des ventilateurs. Ils évaluent des éléments et des matériaux de construction quant à leur comportement au feu;
- de mener à bien des interventions dans des situations très variées. Ils sauvent des personnes et des animaux dans des situations difficiles demandant d'intervenir en hauteur ou en profondeur, fournissent de l'aide technique lors d'événements en tous genres, maîtrisent des événements atomiques, biologiques ou chimiques et procèdent à des engagements sous protection respiratoire, également pendant de longues durées;
- d'assumer la prise en charge préclinique de patients et de mettre en oeuvre des techniques de sauvetage adaptées à la situation;
- de conduire des véhicules d'intervention et de les desservir dans toutes les situations;
- d'agir en intervention de manière techniquement correcte et correspondant au niveau requis, ainsi que de garantir en tout temps le flux d'informations nécessaire et une collaboration efficiente avec des organisations partenaires.
- de se développer professionnellement et personnellement de manière durable et de contribuer à l'assurance-qualité.

Exercice de la profession

Les sapeurs-pompiers professionnels exercent leur profession en travaillant par équipes. Dans de grandes villes, des agglomérations, des aéroports et des entreprises, des corps de sapeurs-pompiers professionnels sont en permanence prêts à intervenir à partir d'un centre de compétences.

Les sapeurs-pompiers professionnels travaillent généralement au sein d'équipes. La collaboration avec des organisations partenaires est importante. Les sapeurs-pompiers professionnels maintiennent à jour leurs compétences et leurs connaissances et les étendent continûment.

En plus des tâches fondamentales, ils effectuent des travaux de planification, d'entretien, de réparation et d'administration.

Dans des situations fébriles et dangereuses, les sapeurs-pompiers professionnels agissent avec efficience et en faisant preuve de réflexion. Ils résolvent des problèmes de manière appropriée, selon la situation et avec une grande flexibilité. Les sapeurs-pompiers professionnels assument une très grande responsabilité quant à leur santé psychique et physique personnelle, et ils en prennent soin.

Le domaine des sapeurs-pompiers fonctionne selon un système hiérarchique, avec une structure de commandement rigoureuse à l'engagement. Les sapeurs-pompiers professionnels sont conscients de la responsabilité découlant du port de la tenue de service en public.

Contribution de la profession à la société, l'économie, la nature et la culture

Les corps de sapeurs-pompiers professionnels sont un partenaire de la protection de la population ; comme élément important de première intervention, ils fournissent une grande contribution au sentiment de sécurité de la population.

Les sapeurs-pompiers professionnels remédient aux dommages avec efficience et durabilité, ce qui prévient des dommages subséquents supplémentaires aux personnes et à la nature et préserve l'économie d'interruptions de la production.

2.2 Vue d'ensemble des compétences requises

N°	Compétences
1	Lutte contre le feu
2	Sauvetages
3	Prise en charge préclinique de patients : appréciation de patients
4	Prise en charge préclinique de patients : techniques de sauvetage, position du patient, transport
5	Aide technique
6	Evénements atomiques, biologiques et chimiques (défense ABC)
7	Pompes et déploiement de conduites
8	Véhicules et régulation de la circulation
9	Connaissance de la construction et prévention incendie
10	Conduite d'intervention
11	Organisation partenaire et communication
12	Protection respiratoire et maintenance
13	Ventilateurs
14	Développement professionnel et personnel ainsi qu'assurance-qualité

2.3 Description des compétences

Dans la présente image de la profession, les compétences sont structurées uniformément comme suit :

- Titre de la compétence
- Description générale de la compétence, avec indication de l'objectif poursuivi, des moyens utilisés et des ressources nécessaires
- Description d'une intervention effectuée avec compétence sous la forme d'un cycle d'action complet (IPRE)

Le cycle d'action complet (IPRE) comprend quatre étapes à franchir pour parvenir à maîtriser avec succès une situation de travail:

1. S'informer: Cette étape recouvre le recueil d'informations permet-

tant d'accomplir une tâche en tenant compte des condi-

tions cadres.

2. **Planifier** / **décider**: Sur la base des informations récoltées, la suite des

activités est planifiée ou une décision est prise. Il s'agit de préparer l'action, de choisir une variante ou le mo-

ment d'action adéquat, etc.

3. **R**éaliser: Cette étape comprend la mise en œuvre de l'action, à

savoir l'adoption du comportement choisi ou la réalisa-

tion de l'intervention prévue.

4. Evaluer: Finalement, l'effet de l'action entreprise est évalué, et

l'action est corrigée si nécessaire. L'évaluation coïncide avec la première étape, c'est-à-dire

s'informer, car il s'agit à nouveau de récolter des informations et de reprendre le cycle au début si besoin est.

2.4 Compétences

1. Lutte contre le feu

Le sapeur-pompier professionnel/la sapeur-pompier professionnelle combat des incendies dans toutes sortes de situations, met en oeuvre des techniques et des tactiques adéquates en fonction de l'événement dont il s'agit, et exécute sa mission sûrement et efficacement.

- I: Se procure des informations au sujet de sa mission et de l'incendie dont il s'agit, sur la base de l'ordre d'engagement et en se renseignant auprès de la direction d'intervention. Se procure des informations sur place et procède à sa propre appréciation de la situation et des dangers.
- P: Prend une décision, sur la base des informations collectées, en vue de l'exécution de l'intervention avec les moyens et dispositifs d'extinction attribués ainsi qu'avec les pièces d'équipement, ou les choisit lui-même pour l'intervention. Contrôle l'état de préparation à l'engagement du matériel.
- R: Exécute la mission avec les moyens et dispositifs d'extinction choisis. Pour ce faire, applique constamment les principes du porte-lance et pourvoit à sa propre sécurité ainsi qu'à la sécurité de tiers. Est attentif aux dangers et prend les mesures nécessaires. Constate les réactions de la construction aux effets de l'incendie et se comporte en conséquence. Transmet les informations importantes à la direction d'intervention. Communique au sein de l'équipe et avec la surveillance de l'équipe. Après l'intervention, gère le matériel de manière appropriée et efficace.
- E: Vérifie l'efficacité des moyens utilisés et de la tactique mise en oeuvre. Contrôle en permanence le déroulement de l'incendie et réagit de manière adéquate aux événements imprévus.

- Prescriptions de sécurité
- Le feu : bases
- Principes du porte-lance
- Moyens et dispositifs d'extinction
- Déploiement de conduites
- Consommateurs
- Technique pratique d'extinction
- Caméra à image thermique
- Situations d'incendie
 - Bâtiments
 - Infrastructures souterraines de transport (IST)
 - o Incendies d'installations industrielles /incendies de végétation / feux de forêts
 - Moyens de transport

2. Sauvetages

Le sapeur-pompier professionnel/la sapeur-pompier professionnelle procède au sauvetage de personnes et d'animaux dans des situations difficiles, en hauteur et en profondeur. Exécute des sauvetages en équipe avec les moyens de sauvetage attribués ou qu'il a choisis personnellement.

- I: Prend conscience du genre de sauvetage dont il s'agit et s'informe sur place sur la situation concernant, par exemple, l'accessibilité, les obstacles, la place à disposition, le sous-sol et d'autres caractéristiques. Identifie les dangers possibles pour lui-même et pour les autres personnes concernées. Fait le point des caractéristiques et des avantages et inconvénients des différents engins de sauvetage et des modes d'intervention possibles.
- P: Prend, sur la base des informations collectées, une décision en vue de l'exécution de l'action de sécurisation et de sauvetage avec les moyens et engins de sauvetage attribués. Si nécessaire, procède lui-même au choix des moyens et engins de sauvetage adéquats pour l'intervention.
- R: Exécute l'action de sécurisation et de sauvetage en équipe ou en collaboration avec des partenaires. Dessert correctement les moyens et engins de sauvetage sous la pression du temps. Pourvoit à sa propre sécurité ainsi qu'à la sécurité de tiers. Communique dans toutes les situations avec les forces de sauvetage impliquées et avec les autres personnes concernées, en mettant en oeuvre des méthodes de communication appropriées. Transmet les informations importantes à la direction d'intervention. Après l'intervention, gère le matériel de manière appropriée et efficace.
- E: Vérifie l'adéquation et l'efficacité de la méthode d'intervention choisie et des moyens et engins de sauvetage utilisés et procède aux adaptations éventuellement nécessaires. Prend part à l'analyse subséquente de l'intervention et examine son travail sous les angles de la planification, de la collaboration, des actions et de la communication.

- Prescriptions de sécurité
- Véhicules à plate-forme
- Echelles portatives
- Coussins de sauvetage (petits et grands)
- Sauvetage en profondeur et en hauteur (intervention en milieux périlleux)
- Technique des nœuds et de l'utilisation des cordes
- Sécurité antichutes
- Sauvetages sur des cours d'eau et des plans d'eau
- Evacuations

3. Prise en charge préclinique de patients : appréciation de patients

Le sapeur-pompier professionnel/la sapeur-pompier professionnelle identifie et appréhende systématiquement l'état de patients au stade préclinique, également dans des situations difficiles.

Pourvoit dans toutes les situations à la sauvegarde des fonctions vitales (BLS). Garantit, avec les moyens d'intervention à disposition, la prise en charge préclinique des patients.

- S'informe sur place sur la situation actuelle et sur les dangers potentiels et existants. Constate sans délai quelles fonctions vitales sont menacées. S'informe sur les besoins d'autres forces d'intervention et sur les mesures qu'elles ont prises ou vont prendre.
- P: Fixe les priorités sur la base des données importantes et détermine les mesures immédiates indispensables (BLS). Convient avec le chef d'intervention des mesures dépassant son propre cadre d'activités.
- R: Fait l'appréciation de l'état du patient et exécute les mesures immédiates (BLS). Prend en charge le patient avec les moyens d'intervention à disposition. Remet le patient au service de sauvetage et assiste ce dernier si nécessaire. Communique dans toutes les situations avec le patient, les autres intéressés et les tiers en mettant en oeuvre des méthodes de communication appropriées. Pourvoit à sa propre sécurité ainsi qu'à la sécurité de tiers. Après l'intervention, gère le matériel de manière appropriée et efficace.
- E: Vérifie l'adéquation de l'appréciation de la situation et tire le bilan de l'efficacité des techniques mises en oeuvre et des moyens d'intervention utilisés. Contrôle l'efficacité des mesures immédiates prises jusqu'à la remise du patient.

- Prescriptions de sécurité
- Anatomie
- Connaissances de base des cas d'urgences traumatologiques et médicaux
- Blessures spéciales telles que les brûlures et les intoxications par la fumée
- BLS et AED
- Appréciation élargie de l'état de patients
- Comportement et attitude avec les patients
- Assistance du service de sauvetage, par exemple pour les perfusions et injections

4. Prise en charge préclinique de patients : techniques de sauvetage, position du patient, transport

Le sapeur-pompier professionnel/la sapeur-pompier professionnelle met en oeuvre des techniques de sauvetage appropriées à la situation et garantit un transport sûr avec les moyens requis jusqu'à la remise du patient.

Coordonne les moyens et les possibilités avec d'autres forces d'intervention.

- I: S'informe sur place sur la situation actuelle et sur les dangers potentiels et existants. S'informe, en fonction de la situation et du résultat de l'appréciation de l'état du patient, sur les possibilités concernant la technique de sauvetage, la position du patient et le transport. S'informe sur les besoins d'autres forces d'intervention et sur les mesures qu'elles ont prises ou vont prendre.
- P: Fixe les priorités concernant les données importantes et choisit la technique de sauvetage, la position du patient et le mode de transport appropriés pour le patient. Convient avec le chef d'intervention des mesures dépassant son propre cadre d'activités.
- R: Met en oeuvre la technique de sauvetage, la position du patient et le transport. Communique dans toutes les situations avec le patient, les autres intéressés et les tiers en mettant en oeuvre des méthodes de communication appropriées. Pourvoit à sa propre sécurité ainsi qu'à la sécurité de tiers. Après l'intervention, gère le matériel de manière appropriée et efficace.
- E: Vérifie l'adéquation de l'appréciation de la situation et tire le bilan de l'efficacité des techniques mises en oeuvre et des moyens d'intervention utilisés. Contrôle l'efficacité de la technique de sauvetage et du transport et les maintient jusqu'à la remise du patient.

- Prescriptions de sécurité
- Cinématique
- Techniques et moyens de sauvetage
- Positions du patient
- Comportement et attitude avec les patients
- Assistance des services de sauvetage

5. Aide technique

Le sapeur-pompier professionnel/la sapeur-pompier professionnelle intervient lors d'accidents impliquant des moyens de transport (véhicules motorisés légers/lourds, installations ferroviaires et similaires, ascenseurs et monte-charges, aéronefs) ainsi que dans des décombres. Procède au sauvetage de petits et de grands animaux. Intervient en mettant en oeuvre les moyens et techniques appropriés, de manière indépendante ou en équipe. Exécute des mesures préventives et actives en cas (de risque) d'inondation par des cours d'eau et des plans d'eau.

- I: S'informe sur le genre d'engagement de même que sur l'accessibilité, les obstacles, la place à disposition, les dangers et les particularités. S'informe sur les moyens techniques à disposition et fait l'appréciation de leurs caractéristiques, des avantages et inconvénients ainsi que des possibilités d'utilisation. S'informe sur les besoins des organisations partenaires et sur les mesures qu'elles ont prises ou vont prendre.
- P: Prend, sur la base des informations collectées, une décision au sujet des mesures adéquates et discute de la technique d'intervention avec la direction d'intervention, l'équipe ou les spécialistes intégrés dans les activités. Choisit l'équipement d'intervention approprié.
- R: Organise la place sinistrée conformément à son niveau d'activités et prend des mesures de précautions telles que des barrages, la sécurisation et l'éclairage, afin de prévenir les dangers pour lui-même, les autres intéressés et l'environnement. Se procure l'accès nécessaire pour la fourniture prévue de l'aide. Exécute l'action de sauvetage en équipe ou en coopération avec des organisations partenaires. Remédie correctement aux dommages en mettant en oeuvre les moyens et les engins techniques en fonction de la situation. Après l'intervention, gère le matériel de manière appropriée et efficace.
- E: Vérifie l'adéquation et l'efficacité de la méthode d'intervention retenue et des moyens et engins techniques utilisés. Evalue l'efficacité des mesures prises, constate les écarts par rapport à la norme et à sa propre planification. Si nécessaire: adapte les mesures.

- Prescriptions de sécurité
- Organisation de la place sinistrée
- Techniques de découpe
- Techniques de sauvetage
- Ouverture de portes et de fenêtres
- Technique des véhicules (voitures, camions, véhicules ferroviaires, aéronefs)
- Installations de transport de personnes (y compris les ascenseurs pour sapeurs-pompiers)
- Approvisionnement en électricité et éclairage
- Techniques de sauvetage de petits et grands animaux
- Treuils, tire-câbles et moyens d'ancrage
- Equipements techniques du bâtiment
- Toitures provisoires
- Mise à terre d'installations ferroviaires
- Principes du bûcheronnage (outils de coupe)
- Construction de barrages et protection des rives
- Pompes à eau
- Décombres

6. Evénements atomiques, biologiques et chimiques (défense ABC)

Le sapeur-pompier professionnel/la sapeur-pompier professionnelle utilise efficacement et correctement les moyens d'intervention pour la défense ABC dans le cadre d'interventions de défense ABC et de lutte contre les hydrocarbures. S'équipe avec les tenues de protection spécifiques requises. Dans les situations complexes, soutient tous les sapeurs-pompiers ainsi que les organisations partenaires impliquées.

- I: S'informe sur le genre d'événement ABC ainsi que sur l'engagement dont il s'agit. Prend conscience des dangers et des spécificités inhérents à la substance en cause. S'informe dans le détail sur les tenues et les mesures de protection nécessaires ainsi que sur le matériel et sur son utilisation.
- P: Prépare le matériel d'intervention nécessaire pour la maîtrise de l'événement. S'équipe avec la tenue de protection adéquate en fonction du niveau de protection requis.
- R: Met en oeuvre les moyens nécessaires avec la tenue de protection choisie en fonction de l'événement, en étant conscient de la marche à suivre. Exécute pendant toute l'intervention dans le bon ordre les différents points des activités, conformément aux instructions et, en partie, de manière autonome. Exécute les mesures requises. Après l'engagement, gère la tenue de protection ainsi que le matériel et les moyens utilisés.
- E: Vérifie en permanence la sécurité et l'ensemble des activités. Vérifie continûment les changements survenant pendant l'intervention ABC et s'adapte en conséquence.

- Prescriptions de sécurité
- Bases générales de la chimie
- Détection et interprétation des dangers, consultation de références y relatives
- Consultation et interprétation des déclarations et des marquages et signalisations
- Appareils de mesures et marche à suivre
- Equipements de protection
- Déroulement des événements ABC
 - o Liaison équipotentielle, endiguer, récupérer, aspirer, neutraliser, décontaminer
- Connaissances des systèmes de pompes
- Barrages de cours d'eau et de plans d'eau
- Séparation d'huile sur des cours d'eau et des plans d'eau
- Marche à suivre en présence de gaz et de vapeurs
- Attitude en présence de radioactivité

7. Pompes et déploiement de conduites

Le sapeur-pompier professionnel/la sapeur-pompier professionnelle met en service différents types de pompes selon le genre d'engagement dont il s'agit et construit un réseau de conduites sous pression en tenant compte des rapports de pression dans les différents systèmes. Garantit le raccordement au point de prélèvement de l'eau et la disponibilité d'une pression suffisante aux consommateurs.

- I: Se procure des informations au sujet du point de prélèvement de l'eau, de la distance jusqu'aux consommateurs, de la topographie et du nombre et du genre de consommateurs possibles.
- P: Prend, sur la base des informations collectées, une décision au sujet des pompes à utiliser. Planifie le matériel nécessaire à la construction des conduites sous pression. Se procure le matériel nécessaire au prélèvement de l'eau. Calcule les pertes de pression dans les conduites et le débit nécessaire aux consommateurs entrant en question.
- R: Installe la ou les pompes et les raccorde correctement au point de prélèvement de l'eau. Installe les conduites sous pression et met en service la pompe. Ce faisant: respecte les prescriptions de sécurité. Contrôle les rapports de pression à l'entrée et à la sortie de la pompe et les adapte aux valeurs calculées et/ou requises. Annonce les variations directement au chef d'intervention ou à la personne spécifiquement désignée. Pourvoit en permanence à sa propre sécurité ainsi qu'à la sécurité de tiers. Après l'intervention, gère le matériel de manière appropriée et efficace.
- E: Surveille les performances des pompes et des conduites et pourvoit à une exploitation ininterrompue.

- Prescriptions de sécurité
- Bases concernant les pompes d'extinction
 - Fonctionnement
 - o Desserte
 - Aspiration
 - Augmentation de pression
- Connaissances de base de l'hydraulique, rapports de pression
- Déploiement de conduites
- Transport d'eau
- Prélèvement d'eau
- Hydrants
- Plan des conduites d'eau

8. Véhicules et sécurité routière

Le sapeur-pompier professionnel/la sapeur-pompier professionnelle conduit et dessert le véhicule d'intervention dans toutes les situations. Positionne le véhicule d'intervention au lieu de l'engagement sûrement et de manière appropriée. Dessert le véhicule d'intervention et les appareils correctement et de manière appropriée. Prend les mesures qui s'imposent en cas d'accident.

- I: S'informe sur l'état du véhicule d'intervention lors de la prise en mains. Prend connaissance du message d'alarme et de l'urgence de l'intervention et se renseigne sur l'emplacement et sur les voies d'accès. Collecte continûment des informations au sujet des conditions météorologiques, de la situation du trafic et de l'état de la route.
- P: Prend, sur la base des informations collectées, une décision au sujet des mesures à mettre en oeuvre, du mode de conduite à adopter, du cheminement d'accès adéquat et de l'emplacement idoine de mise en position du véhicule.
- R: Conduit sûrement au but le véhicule d'intervention en respectant les prescriptions. Met en place le véhicule de manière adéquate en tenant compte des propres moyens d'intervention et de ceux de tiers. Dessert le véhicule d'intervention en fonction des besoins de l'engagement et conserve la vue d'ensemble sur les engins engagés, les ressources et les dangers sur le site. Prend les mesures immédiates adéquates en cas d'accident de la circulation. Respecte constamment les instructions de la direction d'intervention. Après l'intervention, gère le véhicule et le matériel de manière appropriée et efficace.
- E: Vérifie et tire les enseignements des décisions prises concernant la course d'intervention, le positionnement et la desserte du véhicule, et adapte son action si nécessaire. Discute de son action avec l'aide-chauffeur.

- Loi sur la circulation routière LCR
- Dispositions légales concernant les courses prioritaires
- Comportement en cas d'accident
- Connaissance des véhicules et desserte de
 - Véhicules tonne-pompe (TP)
 - Véhicules à plate-forme
- Sécurisation de la place sinistrée et régulation du trafic

9. Connaissance de la construction et prévention incendie

Le sapeur-pompier professionnel/la sapeur-pompier professionnelle fait l'appréciation des parties et matériaux de constructions sous l'angle de leur comportement au feu et fait l'appréciation des dangers. S'informe sur le fonctionnement des installations de protection incendie technique. Interprète et dessine des cartes, des plans d'intervention et des cartes de situation, et soutient la direction d'intervention.

- I: S'informe sur les bases légales de la protection incendie en matière de construction, technique et organisationnelle. Fait la comparaison des parties et matériaux de construction quant à leur comportement au feu. Se tient régulièrement au courant du développement des installations de protection incendie technique. S'informe sur la base de cartes, de plans d'intervention et de cartes de situation.
- P: Planifie l'acquisition régulière d'informations d'actualité concernant la protection incendie en matière de construction, la protection incendie technique et la protection incendie organisationnelle, ainsi que la poursuite du développement des matériaux de construction. Se prépare aux engagements sur la base de cartes, de plans d'intervention et de cartes de situation, en intégrant ses connaissances de la physique. Maintient le contact avec les interfaces et convient des besoins avec la direction d'intervention.
- R: Fait l'appréciation de la protection incendie en matière de construction, technique et organisationnelle conformément à son niveau d'activités en déduit les mesures pour l'intervention. Utilise des cartes, des plans d'intervention et des cartes de situation; est en mesure de les établir conformément aux besoins de la situation. Soutient la conduite d'intervention. Fait l'appréciation de la suite de l'intervention en vertu des règles de la physique et évalue continûment des variantes. Détecte les dangers et en déduit les mesures adéquates.
- E: Vérifie continuellement l'efficacité des mesures prises. Déduit des feed-backs et des informations les développements auxquels il faut s'attendre. Prend une part active au contrôle de la qualité et annonce les déficits aux organes compétents.

- Connaissances générales de la construction
- Comportement au feu des matériaux et des parties de construction
- Protection incendie en matière de construction
- Mesures technique de protection incendie
- Mesures organisationnelles de protection incendie
- Lecture de carte
- Plans d'intervention
- Cartes de situation
- Symboles
- Assurances, prescriptions, directives
- Bases de la physique (vaut pour toutes les compétences)

10. Conduite d'intervention

Le sapeur-pompier professionnel/la sapeur-pompier professionnelle dispose des connaissances de base de la conduite d'intervention et les applique dans le rythme de conduite. Cet aspect inclut la prévention des dommages subséquents et de l'intensification des phénomènes. Assume la coordination de manière proportionnée en tenant compte de l'utilisation de moyens d'intervention adéquats et engage ces derniers. Agit de manière techniquement adéquate et en tenant compte du niveau considéré, en respectant la mission permanente « sécuriser, sauver, tenir, protéger, maîtriser », et fixe les priorités pour prévenir les dommages aux personnes, aux animaux, à l'environnement et aux valeurs matérielles. Se conduit soi-même ainsi que des tiers.

- I: S'informe sur place sur la situation régnant, sur les dangers potentiels et sur les mesures à prendre. S'informe sur les besoins des organisations partenaires et sur les mesures qu'elles ont prises ou vont prendre.
- P: Fixe les priorités en fonction de la situation et prend une décision au sujet de la marche à suivre pour maîtriser les événements. Coordonne l'action avec le niveau supérieur de la direction d'intervention et avec les organisations partenaires.
- R: Engage les forces et les moyens d'intervention de manière techniquement correcte et en tenant compte de leur niveau, dans le respect de la mission permanente. Communique avec compétence dans toutes les situations et met en oeuvre les moyens de communication adéquats là où cela est nécessaire.
- E: Vérifie conformément à son niveau d'activités l'efficacité des mesures prises et constate les écarts par rapport à la norme. Evalue continûment les chances et les risques pour les forces d'intervention en tenant compte de la sécurité. Fait l'appréciation continue de la situation et fixe de nouvelles priorités. Tient le procès-verbal des décisions prises.

- Phases de l'intervention
- Rythme de conduite
- Organisation de la place sinistrée
- Evénements majeurs

11. Organisation partenaire et communication

Le sapeur-pompier professionnel/la sapeur-pompier professionnelle garantit lors de tous les engagements le flux d'informations nécessaire à l'aide de différents systèmes de communication, de même que la collaboration efficiente avec les organisations partenaires et il/elle soutient ces dernières. Maîtrise l'exploitation des annonces et des messages avec les différents moyens.

- I: Se remémore les structures de la protection de la population en Suisse ainsi que les caractéristiques et les tâches des organisations partenaires. S'informe sur leurs possibilités d'engagement et le matériel dont elles disposent. S'informe sur les moyens et systèmes de communication. S'informe sur les prescriptions et les recommandations concernant les relations avec les médias.
- P: Prend une décision quant à la marche à suivre pour la collaboration avec les organisations partenaires. Planifie la manière de communiquer avec des organisations partenaires.
- R: Garantit le flux d'informations permanent au sein de l'équipe et avec la surveillance de l'équipe pendant l'engagement. Transmet à la direction d'intervention toutes les informations importantes pour l'engagement. Garantit à l'engagement une collaboration efficace avec différentes organisations partenaires. Utilise à cet effet tous les systèmes de communication usuels et se tient à jour.
- E: Vérifie la collaboration et la communication avec la direction d'intervention et avec d'autres forces d'intervention et procède aux adaptations éventuellement nécessaires. Vérifie l'efficacité des moyens et des formes de communication mis en oeuvre. Vérifie le mode de collaboration avec les médias et prend les éventuelles mesures nécessaires.

- Organisation des partenaires
- Installations ferroviaires (train d'extinction et de sauvetage)
- Domaines d'activités des partenaires
- Interfaces lors de la collaboration
- Systèmes de communication et leur manipulation
- Contacts avec les médias

12. Protection respiratoire et maintenance

Le sapeur-pompier professionnel/la sapeur-pompier professionnelle procède à des engagements sous protection respiratoire, également de longue durée. Sauve des personnes et des animaux indépendamment de l'air ambiant, intervient dans des espaces comportant des poisons respiratoires et lutte contre le feu sous protection respiratoire. Exécute les différents travaux de nettoyage, de maintenance et de contrôle conformément aux prescriptions.

- I: S'informe sur le genre d'engagement ainsi que sur l'air ambiant auquel il faut s'attendre. S'informe sur les appareils de protection respiratoire à disposition et vérifie leur aptitude à l'engagement.
- P: Choisit l'appareil de protection respiratoire et les moyens auxiliaires appropriés pour l'engagement.
- R: S'équipe dans les délais avec les appareils et moyens auxiliaires conformes aux besoins, en effectuant les contrôles prescrits. Procède à l'intervention en respectant les prescriptions de sécurité. Pourvoit à sa propre sécurité ainsi qu'à la sécurité de tiers et garantit la communication sous protection respiratoire. Réagit rapidement en cas d'urgence et prend des mesures adéquates. Exécute, après l'engagement, les travaux de nettoyage, de maintenance et de contrôle conformément aux prescriptions; tient un protocole de ces activités.
- E: Vérifie en permanence le respect des prescriptions de sécurité, la durée de l'engagement et les réserves d'air et tient compte de la durée possible du repli. Tire les enseignements de l'engagement.

- Prescriptions de sécurité
- Connaissance des bases : appareils à air comprimé, cagoule de sauvetage, masque de sauvetage
- Vue d'ensemble des systèmes de protection respiratoire
- Appareils respiratoires isolants à circuit ouvert ARICO
- Appareils respiratoires à circuit fermé ARICF
- Conteneurs sous pression
- Moyens de communication
- Progression et recherche
- Cas d'urgence de protection respiratoire
- Vérification des appareils à air comprimé à l'aide d'appareils de contrôle
- Maintenance et entretien

13. Ventilateurs

Le sapeur-pompier professionnel/la sapeur-pompier professionnelle met en service et dessert correctement des ventilateurs. Soutient avec compétence le chef d'intervention pour la mise en oeuvre du concept de ventilation.

- I: S'informe sur l'engagement et sur le genre d'impuretés à évacuer. S'informe sur le genre de ventilation et sur les ventilateurs dont l'usage entre en question. S'informe sur les emplacements possibles du ventilateur.
- P: Opte pour le ventilateur adéquat sur la base des informations. S'assure du moment de la mise en service auprès du chef d'intervention et prépare le matériel. Planifie la manière d'évacuer les gaz et la fumée.
- R: Installe le ventilateur et le met en service conformément aux instructions du chef d'intervention, en respectant les prescriptions de sécurité. Garantit la disponibilité d'une ouverture fonctionnelle d'évacuation de l'air vicié. Pourvoit en tout temps à sa propre sécurité ainsi qu'à la sécurité de tiers. Après l'intervention, gère le matériel de manière appropriée et efficace.
- E: Vérifie régulièrement l'efficacité du ventilateur et du concept de ventilation; prend les mesures éventuellement nécessaires. Prévient l'encrassement de parties du bâtiment et de locaux non concernés en procédant à l'observation permanente et aux annonces nécessaires.

- Prescriptions de sécurité
- Bases concernant les ventilateurs
- Principes de ventilation
- Tactique /techniques de ventilation

14. Développement professionnel et personnel ainsi qu'assurance-qualité

Le sapeur-pompier professionnel/la sapeur-pompier professionnelle veille à sa formation et à son perfectionnement professionnel et personnel continus. Améliore continûment la qualité de son travail. Développe ses compétences de communication et ses compétences sociales. Maintient ses capacités de performances physiques à un niveau adéquat. Est en mesure de faire face aux contraintes physiques et psychiques et détecte en temps utile les cas d'addictions. S'engage pour la formation et le perfectionnement au sein des organismes à feu bleu.

- I: Constate son propre niveau de formation professionnelle et personnelle et s'informe en conséquence sur les possibilités de perfectionnement et de formation continue. Demande des feed-backs au sujet de ses compétences de communication et de ses compétences sociales. Fait l'appréciation de ses capacités physiques comparativement aux critères fixés. S'informe sur les addictions et sur les contraintes physiques et psychiques auxquelles il est exposé.
- P: Planifie sa formation continue professionnelle et personnelle en tenant compte des ressources matérielles et personnelles. Planifie son développement concernant les compétences de communication et les compétences sociales ainsi que dans le domaine de la détection d'addictions. Planifie ses unités d'entraînement pour le maintien de sa capacité physique.
- R: Se perfectionne régulièrement et pourvoit au transfert dans le quotidien professionnel. Se tient constamment en forme physiquement et prend part, dans la mesure où cela est nécessaire, par exemple à des séances de discussion succincte ou de débriefing. Réagit de manière appropriée en cas d'indices d'addiction. Prend une part active à la formation continue et au perfectionnement dans ses domaines d'activités.
- E: Vérifie l'utilité et la possibilité de transférer dans le quotidien professionnel. Déduit des appréciations et des feed-backs ses propres possibilités de développement. Renforce et/ou améliore la participation à l'assurance-qualité, au développement professionnel, aux travaux de relations publiques, à la politique professionnelle et à la recherche.

- Types et techniques d'apprentissage
- Technique de présentation
- Comportement en matière de communication
- Formes sociales, comportement avec les personnes
- Defusing, Debriefing et Care Team
- Addictions
- Bases d'une bonne condition physique
- Bases de la nutrition

3 Informations en vue de l'obtention du brevet fédéral

3.1 Démarches administratives

Pour l'inscription à l'examen professionnel, utiliser la formule à disposition sur le site Internet de l'OMTSP.

3.2 Taxe d'examen

Après la confirmation de l'admission à l'examen, le candidate ou la candidate reçoit une facture pour la taxe d'examen. La taxe d'examen en vigueur est indiquée dans la publication des examens.

Les frais de déplacement, de logement, de subsistance et d'assurance pendant la durée de l'examen sont à la charge du candidat ou de la candidate.

L'échec à l'examen ne fonde aucun droit à un remboursement de la taxe d'examen.

3.3 Admission à l'examen

Est admise à l'examen la personne qui remplit les conditions figurant au chiffre 3.3 du règlement d'examen.

Précision concernant le chiffre 3.31, let. b du règlement d'examen

Stage de formation structuré « Sapeur-pompier professionnel/Sapeur-pompier professionnelle »

L'accréditation des organisateurs de stages de formation structurés «Sapeur-pompier professionnel » est du ressort de la commission d'examen. Les organisateurs accrédités sont enregistrés par l'OMTSP, qui en publie la liste.

18 mois de pratique

Sont pris en compte comme expérience pratique les périodes de stages de formation ainsi que les stages effectués dans l'entreprise formatrice.

Attestation de l'équivalence

La personne qui ne suit pas de stage de formation structuré «Sapeur-pompier professionnel » doit produire une attestation de formation équivalente.

L'attestation de l'équivalence confirme au minimum la réussite de tous les examens partiels d'un stage de formation structuré « Sapeur-pompier professionnel ».

La commission d'examen décide de la reconnaissance ou de la prise en compte d'autres formations officiellement reconnues et de prestations fournies (voir le règlement d'examen, ch. 2.21, let. k).

Informations relatives au chiffre 3.31, let. c du règlement d'examen

Des informations au sujet du **brevet Plus Pool** sont disponibles auprès de la Société Suisse de Sauvetage (SSS).

Informations relatives au chiffre 3.31, let. d du règlement d'examen

Des informations concernant la formation **BLS-DEA** ainsi qu'une liste d'organes de formation reconnus sont disponibles auprès du Swiss Resuscitation Council (SRC).

4 Examen

4.1 Organisation et réalisation

L'organisation et la réalisation de l'examen sont de la responsabilité de la commission d'examen.

4.2 Parties de l'examen, déroulement et évaluation

L'examen professionnel compte 4 parties:

Epreuve		Genre d'examen	Durée	Pondération
1	Compétences tech- niques – examen écrit	Examen écrit	2 h	25%
2	Compétences tech- niques – examen oral/pratique	Examen oral/pratique	1 h	25%
3	Simulations de cas – travail individuel	Examen pratique	2 h	25%
4	Simulations de cas – travail en équipe	Examen pratique	3 h	25%
		Tot	tal 8 h	

La totalité des compétences et de leurs corrélations énumérées au chiffre 2.4., compétences, sont contrôlées dans toutes les parties de l'examen.

4.2.1 Séance d'information

Le déroulement détaillé de l'examen et de ses différentes parties, de même que la teneur de l'examen sont présentés à l'avance par un membre de la commission d'examen lors d'une séance d'information des candidates et candidats.

4.2.2 Compétences techniques – examen écrit

L'examen partiel *Compétences techniques – examen écrit* dure 2 heures. Le contenu et la forme de l'examen écrit (exemple: questionnaire à choix multiple, texte à trous, question sans propositions de réponses, dessins, esquisses) sont fixés par la commission d'examen.

4.2.3 Compétences techniques – examen oral/pratique

L'examen partiel *Compétences techniques* – *examen oral/pratique* dure 1 heure. Il comporte des questions orales et des tâches d'application pratique en rapport avec le domaine des sapeurs-pompiers.

4.2.4 Simulations de cas - travail individuel

L'examen partiel *Simulations de cas – travail individuel* dure 2 heures. Le candidat traite à 4 postes des simulations de cas pratiques différents. Des explications orales peuvent être demandées en complément.

4.2.5 Simulations de cas - travail en équipe

L'examen partiel *Simulations de cas – travail en équipe* dure 3 heures. Des équipes différentes sont constituées pour chaque simulation de cas. Une équipe compte 3 ou 4 membres. Chaque candidat assume au moins une fois la fonction de chef d'équipe. Chaque membre de l'équipe fait l'objet d'une appréciation individuelle.

Une fois la simulation du cas terminée, le cas est analysé avec le chef d'équipe. L'analyse du cas est également évaluée (description, motivation, appréciation, réflexion). Il en est tenu compte dans l'appréciation du chef d'équipe.

4.3 Recours auprès du SEFRI

L'instance de recours est le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Le SEFRI entre en matière sur les recours remplissant les conditions de l'aidemémoire qu'il publie. L'aide-mémoire concernant le droit de regard sur les documents et celui concernant les recours peuvent être téléchargés comme suit : http://www.sbfi.admin.ch/berufsbildung/01472/01474/index.html?lang=fr

Biel,			
Commission d'examen			
le Président (a)	le Président (f)		
Stefan Oeschger	Vincent Moreno		